

Allocution de l'honorable Manon Savard, juge en chef du Québec

RENTÉE JUDICIAIRE DE MONTRÉAL 5 SEPTEMBRE 2024

Distingués invités,

Cette rentrée est bien spéciale pour la Cour d'appel qui souligne cette année son 175^e anniversaire. Conférences, lancement d'un livre, journée portes ouvertes pour le public, audiences dans les universités, et plus encore : de multiples activités sauront marquer ce moment important de l'histoire de notre Cour.

Mais au-delà des festivités, un anniversaire est un moment propice aux bilans. C'est l'occasion de plonger dans le passé, mais aussi de vivre le présent et de se projeter dans le futur.

* * * * *

La Cour a siégé pour la première fois à Québec le 7 janvier 1850. Elle était alors composée de quatre juges. Avec une vingtaine de jugements rendus cette année-là en matière civile, on comprend que la Cour était un peu moins occupée qu'aujourd'hui!

Au cours des 175 années qui ont suivi, la Cour n'a cessé de se transformer. Je pense d'abord à son nom, car la Cour sera désignée successivement « Cour du banc du Roi » ou « Cour du banc de la Reine », selon le monarque britannique en place. Ce n'est qu'en 1974, il y a 50 ans à peine, qu'elle prendra son appellation actuelle de « Cour d'appel du Québec ».

Je pense aussi aux multiples déménagements que la Cour a connus, rendus nécessaires tantôt par un incendie, tantôt par l'exiguïté des locaux. À une époque, la Cour devait même partager ses bureaux avec des ministres et des députés provinciaux, dont un certain Maurice Duplessis! Nous avons bon espoir d'avoir de nouveaux espaces à Québec, mais je vous assure que la colocation avec les élus n'est pas dans nos cartons!

Sans surprise, on retiendra que le premier banc de la Cour, en 1850, était formé de trois hommes. Il faudra attendre 130 ans, soit en 1979, avant de voir une femme, l'honorable Claire L'Heureux-Dubé, siéger à la Cour d'appel, puis 12 ans de plus, en 1991, avant de voir un banc entièrement féminin, et encore deux autres décennies, en 2011, pour qu'une femme, l'honorable Nicole Duval Hesler, devienne juge en chef du Québec. Aujourd'hui, les femmes représentent plus de 40 % des membres de la Cour, et nous continuons d'espérer que toute la diversité de la société soit bien représentée dans nos rangs.

Si la Cour a évolué sous plusieurs aspects, on peut aussi relever des éléments de constance.

C'est le cas notamment de la grande collégialité qui, depuis le début et encore aujourd'hui, est inscrite dans l'ADN de la Cour. Cette collégialité s'étend au-delà de la formation de trois juges qui entend une cause : elle s'incarne dans un véritable esprit de collaboration partagé par l'ensemble des 29 juges qui la composent aujourd'hui.

Un autre élément constant dans l'histoire de la Cour est sa volonté de mettre la qualité de la justice au cœur de ses actions. Par ses pratiques internes et ses normes informelles, la Cour a démontré au fil du temps sa capacité à être le plus efficace possible. Quand on sait qu'elle rend une décision finale dans près de 99 % des dossiers entendus, on comprend que la Cour d'appel joue un rôle essentiel dans la préservation de notre tradition juridique unique et du droit civil, et qu'elle est le moteur de l'évolution et de la cohésion du droit québécois, en dialogue constant avec les tribunaux de première instance.

La Cour d'appel, c'est aussi une centaine d'employés qui, jour après jour, font beaucoup avec peu, pour assurer aux justiciables un service de grande qualité. Plusieurs de ces personnes sont, pour vous, le premier visage de la Cour. D'autres œuvrent dans l'ombre. Je les remercie pour leur travail essentiel.

Je dresse donc un bilan très positif de nos 175 ans d'histoire.

Mais la Cour n'aurait pu connaître un tel succès sans vous, membres du Barreau.

It is notably because of the passion and professionalism with which litigators have defended the aspirations of an ever-changing society before this Court that our institution has been able to keep pace with Quebec's vibrant society.

Your rigour is all the more important in these polarized times, when respectful public discourse is quickly replaced by the dialogue of the deaf, neither side willing to listen to the other. But thanks to you, adversarial – yet serene – debate before the Court continues to serve the ends of justice. In this way, the search for truth manages to prevail over misinformation, which is proliferating elsewhere in society.

Thanks to you, the Court of Appeal remains a place where nuance is still alive and well. A place where the clash of ideas helps the law evolve. Day in and day out, dear members of the Bar, you contribute to the quality of the proceedings before Your Court of appeal. I am counting on you to preserve this forum for discussion.

La Cour a aussi besoin de vous pour maintenir le capital de confiance sur lequel elle doit pouvoir compter, à l'heure où plusieurs observateurs constatent un effritement dans la crédibilité accordée aux institutions.

Le rôle d'une cour d'appel n'est pas de rendre des décisions populaires, encore moins populistes, mais bien de rendre des décisions qui appliquent la règle de droit. Elle le fait en toute indépendance et impartialité. C'est même une évidence.

Chaque fois qu'une partie déçue par un jugement défavorable attribue des motivations politiques à la Cour, chaque fois qu'on l'accuse d'un biais incompatible avec son devoir d'impartialité, c'est toute la confiance du public qui s'en trouve érodée. Ces attaques ne sont pas anodines. Elles ont un coût social réel et cumulatif. Et parce que la Cour et ses juges ne peuvent pleinement répondre à ces attaques, je suis rassurée, et très reconnaissante, de voir le Barreau, ses membres et l'Association du Barreau canadien monter au créneau pour défendre et promouvoir l'indépendance judiciaire.

Nous devons tous continuer d'être à l'affût devant l'érosion des principes qui sous-tendent la primauté du droit, aussi subtile cette érosion soit-elle.

* * * * *

Je vous ai exprimé la fierté qui m'habite de diriger une Cour dont le succès s'ancre dans 175 ans d'histoire. Mais nous ne pouvons pas nous asseoir sur nos lauriers. Dans cette société qui bouge de plus en plus vite, il faut aussi porter notre regard vers l'avenir.

Je ne parle pas ici d'imaginer quelles technologies futuristes viendront changer le travail des juges. Devant le développement fulgurant de l'intelligence artificielle, bien malin celui qui sera capable de prédire à quoi ressemblera la Cour dans 175 ans.

J'aimerais toutefois vous faire part de certains projets sur lesquels la Cour travaille déjà et qu'elle désire poursuivre au cours des prochaines années.

Ils reposent sur quatre axes principaux, avec comme toile de fond l'innovation :

- a) un accès simplifié et à moindre coût pour les justiciables, à l'aide de la numérisation du greffe de la Cour et de meilleurs outils de travail pour les parties non représentées;
- b) un traitement optimisé de nos dossiers grâce aux nouvelles technologies et à une structure administrative améliorée;
- c) une gestion accélérée des dossiers en matière criminelle, en collaboration avec les avocats et la Commission des services juridiques;
- d) et, finalement, une meilleure communication et vulgarisation des travaux de la Cour.

De façon parallèle, la Cour d'appel entend bien prendre un rôle actif dans le projet de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice, qui a entamé des discussions avec les acteurs clés pour conduire des états généraux du droit et de la justice.

Mais si certaines initiatives demeurent à l'étape de « projet en cours », ce n'est pas par manque de volonté, bien au contraire. Les choses n'avancent pas aussi vite qu'on le souhaiterait parce que les ressources financières qu'on nous octroie stagnent depuis de trop nombreuses années.

Qu'on me comprenne bien. Si je demande d'investir dans la Cour, ce n'est pas au bénéfice des juges. C'est pour soutenir le personnel, qui doit actuellement valser entre le numérique et le papier. C'est pour permettre aux avocats d'être plus efficaces, pour éviter à leurs clients de dépenser des sommes faramineuses en frais d'impression. C'est pour permettre aux médias de couvrir adéquatement nos travaux et, au public de mieux comprendre notre rôle. Surtout, c'est pour l'ensemble des justiciables, qui ont droit à une Cour d'appel moderne, accessible et répondant à leurs besoins.

La capacité de faire beaucoup avec peu a des ancrages historiques chez nous. Nous continuerons à travailler sur ces projets et à améliorer la Cour. Mais le citron ne peut pas être pressé à l'infini.

Il faut le dire avec conviction : la Cour d'appel n'est pas un simple chef de dépense, mais un investissement dans la démocratie. Je souhaite que cet investissement se matérialise dès que possible, mais quoi qu'il arrive, nous nous engageons à ce que la Cour d'appel maintienne le cap contre vents et marées pour servir la justice.

Au service de la justice – c'est précisément le thème retenu par le Barreau de Montréal pour la rentrée judiciaire et je voudrais remercier madame la bâtonnière Larouche et son équipe de m'avoir offert cette occasion de m'adresser à vous.

Nous sommes tous et toutes au service de la justice, chacun à notre manière. Et cette année, quelques-uns parmi nous ont choisi de vivre autrement cet engagement. Je souhaite donc terminer cette allocution en soulignant la première rentrée à titre de juge en chef des honorables Yves de Montigny de la Cour d'appel fédérale, Gabrielle St-Hilaire de la Cour canadienne de l'impôt, Henri Richard de la Cour du Québec et Nathalie Duchesne, des Cours municipales.

Au sein même de la Cour d'appel, je salue également mon collègue le juge Jacques Lévesque, qui a décidé de voguer vers une retraite bien méritée, ainsi que les juges Robert Mainville et Mark Schrager, qui ont opté pour le surnumérariat. Et j'accueille avec beaucoup de joie trois nouveaux collègues qui nous ont rejoints cette année : les juges Éric Hardy, Judith Harvie et Myriam Lachance.

Et sur cette note, je vous souhaite une bonne rentrée et une année judiciaire des plus satisfaisantes! *I wish you all a great judicial year!*